



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taxe d'apprentissage

Question écrite n° 43083

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances au sujet de la fiscalité des groupements d'employeurs et plus particulièrement sur les incidences de la nature de l'adhérent au regard de la taxe d'apprentissage. Une CUMA n'ayant pas la personnalité morale, lorsqu'elle adhère à un groupement d'employeurs, cette adhésion entraîne l'assujettissement du groupement à la taxe d'apprentissage alors même que, lorsqu'il s'agit de GAEC ou d'EARL, le groupement est exonéré de la taxe. Cette situation empêche en pratique l'adhésion des CUMA aux groupements d'employeurs. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prendre des mesures afin de répondre au mieux aux préoccupations qui lui ont été soumises à ce sujet.

Texte de la réponse

La question posée fait l'objet d'une étude en concertation avec le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation dans le cadre de la préparation du projet de loi d'orientation agricole. La parlementaire sera tenu informé très prochainement des résultats de ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43083

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 janvier 1997

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5011

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 516